

Arrêté n° 2022-97 portant proclamation des résultats de l'élection partielle au conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,
Vu l'arrêté électoral n°2022-26 relatif à l'élection partielle au conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale,
Vu le scrutin du 17 mai 2022,*

Arrête

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège Enseignants

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 19

Votants : 14

Nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 14

Quotient électoral : 14

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Jean-Michel BRICAULT	12	0	1	1
Hervé FAUPIN	2	0	0	0

Est déclaré élu :

Jean-Michel BRICAULT

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités, et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 23 mai 2022

Guillaume GELLÉ



Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 23/05/2022

Mis en ligne le : 23/05/2022